

**BASSIN
CARTE
GRISE**

**Habilité
& agréé**
Point Service
CARTE GRISE

CHANGEMENT D'ADRESSE

Justificatifs à fournir :

- la carte grise
- le mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du ministre de l'intérieur
- la demande d'immatriculation remplie, datée et signée
 - la photocopie de la pièce d'identité ou passeport (du ou des) demandeur(s) (recto-verso)
- la photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois
- la photocopie du KBIS de moins de 2 ans pour les sociétés

MODALITES DE PAIEMENT

20€ en chèque ou espèces